

EXEMPLE DE LETTRE D’AFFIRMATION - COMPTES ANNUELS  
(à rédiger par la société sur son papier à en-tête)

NB :

1. Les points listés dans cet exemple correspondent essentiellement au contenu prévu par la NEP 580 relative aux déclarations de la direction, **indépendamment d’autres déclarations écrites que le commissaire aux comptes estimerait nécessaires** (paragraphe 06. de la NEP).

2. Pour plus de précisions sur les déclarations de la direction, le commissaire aux comptes peut utilement se référer à la note d’information n° IV de la CNCC « Le commissaire aux comptes et les déclarations de la direction ».

SAS

Au capital de 0 €

Adresse

Ville

RCS ?????

Christophe Guyot-Sionnest  
56 rue d’Erevan D112 92130 Issy les Moulineaux  
0667399676 [cgs.conseil@gmail.com](mailto:cgs.conseil@gmail.com)  
[www.conseil-cac.com](http://www.conseil-cac.com)<sup>1</sup>

A ISSY LES MOULINEAUX, le 06 Juillet 2022

Exercice clos le 31/12/2017

Cette lettre vous est adressée en application de vos normes d’exercice professionnel, dans le cadre de vos contrôles relatifs à l’audit des comptes annuels de SAS afférents à l’exercice clos le 31/12/2017. Ces comptes font apparaître à cette date des capitaux propres de 63 870 € euros, y compris un bénéfice/ une perte<sup>2</sup> de -36 270 € euros.

En tant que responsable(s) de l’établissement des comptes et de la conception et de la mise en œuvre du contrôle interne afférent à leur préparation, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission.

## RISQUE DE FRAUDE ET DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

1. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre dans SOCIETE. Nous vous avons fait part de notre appréciation sur le risque que les comptes puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.

Nous n’avons pas connaissance<sup>3</sup>:

a. de fraudes avérées ou suspectées impliquant la direction, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne ou d’autres personnes et qui seraient susceptibles d’entraîner des anomalies significatives dans les comptes ;

---

<sup>1</sup> NEP 580 « Déclarations de la direction » - § 10. La lettre d’affirmation est émise à une date la plus rapprochée possible de la date de signature du rapport du commissaire aux comptes et ne peut être postérieure à cette dernière." et ISA 580 § 14

<sup>2</sup> Choisir la formulation adéquate

<sup>3</sup> Le cas échéant, remplacer par "Nous vous avons signalé" et adapter la rédaction des alinéas en conséquence

b. d'allégations de fraudes susceptibles d'avoir un impact sur les comptes.

**2. [Le cas échéant : Anomalies relevées lors de l'audit et non corrigées]<sup>4</sup>**

**EVENEMENTS POST-CLOTURE**

3. A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu depuis la date de clôture de l'exercice et qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l'annexe et/ou dans le rapport de gestion. <sup>5</sup>

4. Nous vous avons communiqué nos plans d'actions définis pour l'avenir de la société; ces plans d'actions reflètent les intentions de la Direction; nous n'avons connaissance d'aucun élément nouveau susceptible de compromettre ces plans<sup>6</sup>.

**HYPOTHESES DE LA DIRECTION UTILISEES POUR QUE LES COMPTES REFLETTENT BIEN TOUTES LES DECISIONS DE LA DIRECTION**

5. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement des estimations comptables sont raisonnables et reflètent correctement les intentions de la direction et la capacité de SOCIETE, à ce jour, à mener à bien les actions envisagées.

**CORRECTE APPLICATION DES LOIS ET REGLEMENTS**

6. Nous avons appliqué, au mieux de notre connaissance, les textes légaux et réglementaires.

**INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES**

7. Nous avons fourni dans l'annexe des comptes, au mieux de notre connaissance, l'information sur les parties liées requise par le référentiel comptable.

Nous vous avons, également, communiqué l'identité des parties liées ainsi que les relations et transactions les concernant, de manière exhaustive.

Le traitement comptable des relations et transactions avec les parties liées est conforme aux dispositions du référentiel comptable applicable.

Le Président Directeur Général ou le Directeur Général ou  
Le Directeur général délégué ou Le Gérant

Le Directeur Financier  
**(le cas échéant)**

---

<sup>4</sup> [Dans le cas où il existe des anomalies relevées lors de l'audit et non corrigées, insérer le paragraphe suivant] : Nous avons pris connaissance de l'état, joint en annexe, des anomalies relevées lors de l'audit et non corrigées. Nous nous sommes mis d'accord sur leur caractère non significatif sur les comptes pris dans leur ensemble. Cet état n'appelle pas de remarque de notre part.

*Ou bien [en cas de désaccord du représentant légal] :*

Nous ne sommes pas d'accord avec l'état, joint en annexe, des anomalies relevées lors de l'audit et non corrigées, car (préciser les raisons de désaccord) :

<sup>5</sup> NEP 580 "Déclarations de la direction" - § 07 (10ème tiret)

<sup>6</sup> Paragraphe obligatoire dans le cas où des événements ou circonstances susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation ont été identifiés : NEP 570 « Continuité d'exploitation »

ANNEXE A LA LETTRE D’AFFIRMATION RELATIVE A L’EXERCICE CLOS le 31/12/2017

L’incidence de ces anomalies non corrigées a été considérée comme non significative.

**A - ETAT DES ANOMALIES RELEVÉES ET NON CORRIGÉES AYANT UN IMPACT SUR LE RESULTAT DE L’EXERCICE CLOS LE 31/12/2017**

<b>Collab</b>	<b>Ref</b>	<b>Résultat initial</b>	<b>-36 270</b>	
		<b>Commentaire</b>	<b>Impact résultat</b>	<b>Impact présentation</b>
		Somme	0 K	0 K
		Résultat définitif	-36 270	
		Impact IS : (33.33%)	0	
		Résultat après impact	-36 270	

**B - LISTE DES AUTRES ANOMALIES RELEVÉES ET NON CORRIGÉES PORTANT SUR LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU DE L’ANNEXE (le cas échéant)**